



## Attributions<sup>(1)</sup> de l'année 2020 : 872 891

Source : Système national statistiques prestataires (SNSP) et MAORI - Données Individuelles  
Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Total des attributions de droits directs et droits dérivés</b>	<b>872 891</b>	<b>348 900</b>	<b>523 991</b>
<b>Droits directs</b>	<b>677 156</b>	<b>324 238</b>	<b>352 918</b>
Retraités bénéficiant d'une surcote	15,7 %	15,3 %	16,0 %
Pensions à taux réduit	13,0 %	11,4 %	14,4 %
<b>Droits dérivés (réversion)</b>	<b>195 735</b>	<b>24 662</b>	<b>171 073</b>
<b>Retraites anticipées</b>	<b>145 913</b>	<b>99 570</b>	<b>46 343</b>
Retraites anticipées pour longue carrière	143 418	98 018	45 400
Retraites anticipées des assurés handicapés	2 495	1 552	943
Proportion de départs anticipés entre 60 ans et l'âge légal	97,4 %	97,1 %	98,0 %
<b>Minimum contributif<sup>(2)</sup></b>	<b>221 313</b>	<b>78 785</b>	<b>142 528</b>
Proportions sur l'ensemble des droits directs ( 677156 )	32,7 %	24,3 %	40,4 %
<b>Retraites de droit commun et mesures dérogatoires avec Minimum contributif</b>	<b>200 972</b>	<b>67 644</b>	<b>133 328</b>
Proportions sur l'ensemble des droits directs hors retraites anticipées ( 531243 )	37,8 %	30,1 %	43,5 %
<b>Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée avec Minimum contributif</b>	<b>20 341</b>	<b>11 141</b>	<b>9 200</b>
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées ( 145913 )	13,9 %	11,2 %	19,9 %

## Montants

Montant global<sup>(3)</sup> mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)

Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année

Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct (servi seul ou avec un droit dérivé) : 677 156 retraités	774 €	875 €	681 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 195 735 retraités	648 €	738 €	635 €
<b>Ensemble des attributions (872 891 retraités)</b>	<b>746 €</b>	<b>866 €</b>	<b>667 €</b>
Retraités ayant une carrière complète au régime général : 334 543 retraités	1 142 €	1 257 €	1 022 €

Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum<sup>(4)</sup>

	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %	sans majoration enfant 10 %	avec majoration enfant 10 %
Montant du droit direct toutes carrières (servi seul ou avec un droit dérivé) : 677 156 retraités	718 €	739 €	824 €	850 €	619 €	639 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 195 735 retraités	297 €	311 €	216 €	227 €	309 €	323 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète <sup>(5)</sup> au régime général : 334 543 retraités	1 094 €	1 126 €	1 216 €	1 252 €	968 €	997 €

## Âges moyens au départ de la retraite

Ensemble des attributions	65,4 ans	63,5 ans	66,6 ans
Ensemble des attributions de droits directs	62,8 ans	62,6 ans	63,1 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés	74,2 ans	75,9 ans	73,9 ans

## Durées moyennes d'assurance en trimestres

Durée moyenne au régime général<sup>(6)</sup>

<b>Ensemble des droits directs</b>	<b>129 tr.</b>	<b>128 tr.</b>	<b>130 tr.</b>
Droit commun	122 tr.	117 tr.	126 tr.
Retraites anticipées	154 tr.	153 tr.	157 tr.
<b>Ensemble des droits directs</b>	<b>160 tr.</b>	<b>160 tr.</b>	<b>159 tr.</b>
Droit commun	156 tr.	154 tr.	156 tr.
Retraites anticipées	175 tr.	172 tr.	183 tr.

## Compléments de pension

Majoration pour enfants de 10 %	242 904	102 786	140 118
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 411	205	1 206
Majoration pour tierce personne	1 289	748	541
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	63 571	27 750	35 821

(1) Attributions de retraites de droit direct ou/et de droit dérivé au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(3) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(4) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale). Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(5) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance

(6) La durée moyenne inclut la durée d'assurance à la MSA salarié si la pension a été liquidée de manière unique par le régime général (LURA).